



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E126078

VALABLE JUSQU'AU 16/02/2027

ÉDITÉ LE

18/02/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 300 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MONTPELLIER 502588221RCS

Siret : 502 588 221 00023

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 58 569

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 134042825 L001

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 134042825 L001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : HABITAT ET RENOVATION

148 AVENUE MARIUS ALES  
34130 LANSARGUES

Téléphone : 06 50 59 25 26

Portable : 06 50 59 25 26

Fax :

Site Internet :

E-mail : habitatetrenovation@orange.fr

Responsabilité légale :  
AFONSO PAULO GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 2111 | Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante) Mention RGE | 24/01/2023           |
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE                      | 11/12/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                         | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 11/12/2025         |
| o Isolation des combles perdus                                     | 11/12/2025         |
| o Isolation des planchers bas sur local non chauffé                | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.